

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent vingt-troisième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 21 janvier 2020, à 10 h 20

Président : M. Rachid Belbaki (Algérie)

GE.20-03932 (F) 190620 220620



* 2 0 0 3 9 3 2 *

Merci de recycler



Le Président : Je déclare ouverte la 1523^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, Mesdames et Messieurs, M. Soualem, Directeur général des relations multilatérales au Ministère des affaires étrangères de l'Algérie, M^{me} Kaspersen, je tiens tout d'abord à vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. C'est un honneur pour moi d'ouvrir la séance de 2020 de la Conférence en tant que premier Président. Avant d'entamer nos travaux, je souhaite saisir cette occasion pour rendre hommage à feu M. Dembri, ancien Ministre des affaires étrangères de mon pays et Ambassadeur et Représentant permanent de l'Algérie à Genève, qui vient de nous quitter le 2 janvier 2020. Le passage de M. Dembri à Genève a marqué la Conférence du désarmement, notamment en raison des efforts qu'il a déployés dans le cadre de l'initiative des cinq ambassadeurs de 2003, qui a balisé le terrain en vue de l'adoption ultérieure du programme de travail de 2009.

Avant de passer à nos travaux, je souhaite une chaleureuse bienvenue aux nouveaux collègues qui ont pris leurs fonctions depuis la fin de la session de 2019 en tant que représentant de leur gouvernement à la Conférence : S. E. M^{me} Norton, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies, S. E. M. Tressler Zamorano, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Chili, S. E. M. Ogasawara, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Japon, S. E. M. Muhamad, Ambassadeur et Représentant permanent de la Malaisie, S. E. M. Sánchez de Lerín García-Ovies, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Espagne et S. E. M. Baumann, Ambassadeur et Représentant permanent de la Suisse. Au nom de mon propre gouvernement et de la Conférence, je saisis cette occasion pour vous assurer tous de notre entière coopération et de notre soutien sans faille dans l'exercice de vos fonctions.

Excellences, je voudrais vous proposer le programme suivant pour notre séance de ce matin. Premièrement, l'adoption du projet d'ordre du jour de la session de 2020 de la Conférence du désarmement. Deuxièmement, l'examen des demandes d'États non membres qui souhaitent participer aux travaux de la Conférence durant la session de 2020. Troisièmement, ma déclaration en tant que Président de la Conférence, suivie par une déclaration conjointe des six Présidents de la session de 2020. Viendront ensuite le message de S. E. M. Boukadoum, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, qui sera prononcé par S. E. l'Ambassadeur Soualem, Directeur général des relations multilatérales au Ministère des affaires étrangères, et les déclarations des délégations qui souhaitent prendre la parole.

Je vous invite à présent à examiner le projet d'ordre du jour de la session de 2020 de la Conférence. Ce projet figure dans le document CD/WP.624 dont vous êtes saisis. Je propose, conformément à la pratique suivie les années précédentes, d'assortir l'ordre du jour d'une déclaration présidentielle qui se lit comme suit : « à propos de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a un consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son règlement intérieur. ».

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade au sujet du projet d'ordre du jour dont vous êtes saisis ? Il n'y a personne. Puis-je considérer que la Conférence est disposée à adopter le projet d'ordre du jour qui figure dans le document CD/WP.624, suivi de la déclaration dont je viens de donner lecture ?

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour sera publié par le secrétariat en tant que document officiel de la Conférence.

Je passe maintenant à la liste des États non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux de la session de 2020. Les demandes reçues par le secrétariat de la Conférence en date du vendredi 17 janvier 2020 à 15 heures figurent dans le document CD/WP.625, dont vous trouverez un exemplaire devant vous. Les demandes d'États non membres reçues après cette date vous seront présentées pour examen et décision à la prochaine séance plénière. J'ai reçu une notification d'un État membre rejetant la

candidature de l'un de ces États non membres. Je propose alors de parcourir un par un la liste des États qui demandent à participer en tant qu'observateur.

Je vais maintenant passer au premier État sur la liste, à savoir l'Albanie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de l'Angola. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de l'Azerbaïdjan. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Bosnie-Herzégovine. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Cambodge. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Tchad. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Côte d'Ivoire. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Croatie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de Chypre. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ? Je donne la parole au Représentant de la Turquie.

M. Ağacıoğlu (Turquie) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement en 2020. Soyez assuré du plein appui et de la pleine coopération de la Turquie dans vos efforts pour faire progresser les travaux de la Conférence.

Comme il peut être rappelé, bien que la Turquie ait été préoccupée par cette demande particulière, nous n'avons jamais été opposés à une liste globale ni choisi de bloquer la participation d'un pays sur cette liste en qualité d'observateur des activités de la Conférence. Au lieu de cela, nous avons consigné notre position et fait suivre une lettre. La Turquie a agi de la sorte, car elle considère qu'il est primordial que le climat positif de la Conférence ne soit pas gâché ni politisé. Cependant, nous avons tous constaté l'année dernière que le Rubicon avait déjà été franchi à cet égard. Par conséquent, la Turquie a

également décidé de ne plus faire preuve de retenue concernant cette question particulière. Je tiens dès lors, par la présente, à déclarer que la Turquie ne soutiendra pas cette demande particulière cette année.

Le Président : À la lumière de l'objection soulevée, il n'y a pas consensus pour permettre à Chypre de participer en qualité d'observateur aux travaux de la Conférence à sa session de 2020. Cette demande est par conséquent rejetée.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Tchéquie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la République dominicaine. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de l'Estonie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Géorgie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Grèce. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Guatemala. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Saint-Siège. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Honduras. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Jordanie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Koweït. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Lettonie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Liban. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Lituanie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Luxembourg. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de Malte. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Monténégro. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Macédoine du Nord. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Panama. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande des Philippines. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Portugal. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Qatar. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la République de Moldova. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de l'Arabie saoudite. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Serbie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de Singapour. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Slovénie. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Soudan. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Thaïlande. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de la Trinité-et-Tobago. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette demande de participation à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de commencer par vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer de l'appui de ma délégation dans les travaux que vous mènerez dans l'exercice de vos fonctions.

Permettez-moi simplement de dire qu'il est regrettable que la Turquie ait décidé d'empêcher Chypre de participer aux travaux de la Conférence. Aucune objection à la participation de Chypre à nos travaux n'a été formulée les années précédentes. Ma délégation demande à la Turquie de réexaminer son objection.

Le Président : Merci. Excellences, chers collègues, permettez-moi de suspendre la séance un court instant afin de permettre aux États observateurs de prendre place dans la salle.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président : La séance est reprise. Excellences, chers collègues, permettez-moi maintenant de faire une déclaration en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement.

(L'orateur poursuit en arabe)

Chers collègues, je tiens tout d'abord à vous adresser à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020. J'espère que la session en cours de la Conférence débouchera sur des résultats positifs.

À l'occasion de mon accession à la première présidence de la session en cours de la Conférence, je me réjouis à la perspective de collaborer avec vous en faveur de la création d'un climat de coopération et de confiance apaisé, constructif et responsable. Il confèrera aux États membres les moyens d'utiliser les clefs de la réussite qui sont en leur possession pour rétablir le rôle traditionnellement dévolu à la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement, ce qui constitue une préoccupation pressante pour le grand public à l'échelle nationale et internationale. Nous devons répondre à cette préoccupation à ce moment critique pour relever le noble défi consistant à débarrasser l'humanité tout entière du spectre d'un avenir précaire et incertain.

L'Algérie, qui occupe à nouveau la présidence de la Conférence pour la première fois depuis 2009, année marquée par l'adoption du dernier programme de travail, fera preuve du même niveau de détermination et de résolution, en partant de la position qu'elle a toujours défendue sur les questions de désarmement. Elle conjuguera ses efforts à ceux des autres États qui assumeront la présidence de la Conférence pendant cette session. Nous formerons un groupe de travail soudé associant toutes les parties prenantes pour jeter les bases permettant à la Conférence de faire converger les points de vue et de tirer parti du consensus existant afin de déboucher sur des résultats tangibles dans le rétablissement du rôle efficace de la Conférence, qui a été déterminant dans la négociation de traités et d'accords internationaux dans le domaine du désarmement. Cela dépendra sans nul doute de notre volonté et notre capacité collectives à aboutir à un consensus sur la formule la plus adaptée pour y parvenir. Pour donner suite aux efforts résolus qui ont été déployés pour adopter un programme de travail permettant à la Conférence d'assumer le rôle qui lui est dévolu, nous travaillerons de concert au redoublement et à la coordination des initiatives visant à modifier le statu quo pour préserver la crédibilité de cette tribune et renforcer sa capacité à s'acquitter de ses responsabilités, en accordant la priorité à l'intérêt général tout en tenant compte des intérêts nationaux.

Dans ce contexte, il convient de concentrer nos efforts sur l'adoption d'une vision commune pour garantir une sécurité universelle et créer un climat de confiance et de compréhension mutuelle basé sur la volonté politique requise, en entretenant un dialogue calme et équilibré et en faisant preuve de la flexibilité nécessaire pour relancer les travaux de la Conférence, lui faire tenir son rôle et la sortir de l'impasse actuelle. Cela aura inévitablement une influence profonde et positive sur le rôle et la crédibilité de la Conférence et contribuera au rapprochement des opinions divergentes.

Je tiens à saisir cette occasion pour réaffirmer que ma délégation a l'intention de tout mettre en œuvre et de collaborer pendant la session actuelle avec les autres Présidents de la Conférence et je tiens à les remercier d'avoir accepté cette approche collective qui vise à faire progresser les travaux de la Conférence de manière positive, transparente et ouverte, avec le concours de tous les acteurs et en s'appuyant sur le dialogue, la consultation et l'écoute des différentes opinions. Notre objectif sera de soumettre dès que possible un projet de programme de travail à l'attention des États membres. Pour nous assurer que la Conférence dispose de suffisamment de temps pour traiter les questions de fond, il convient de baser notre action sur les principes suivants :

- premièrement, une approche collective basée sur la consultation et la coopération entre les six Présidents de la session en cours et tous les États membres ;
- deuxièmement, une approche modérée basée sur une distinction entre l'élaboration du cadre conceptuel du programme de travail, qui ne recouvre que les grandes lignes, et sa mise en œuvre, qui englobe tous les détails nécessaires ;
- troisièmement, le respect de critères communs uniformes nous permettant de jeter les bases d'une présidence normalisée et consensuelle tenant compte, à l'aide du cadre conceptuel du programme de travail, des préoccupations soumises chaque année aux Présidents de la Conférence concernant les travaux qui doivent être menés au cours de la session ;
- quatrièmement, une flexibilité constante nous permettant de nous tenir à jour et de nous adapter à l'avancée des travaux et aux nouvelles évolutions ;

- cinquièmement, l'exploitation des possibilités offertes par le Règlement intérieur de la Conférence et les pratiques de travail reconnues ainsi que des expériences fructueuses liées aux décisions adoptées par consensus, sur la base des différentes propositions et initiatives récemment soumises et dans l'optique de rétablir le statut de la Conférence en tant qu'instance de négociation.

Ces dernières semaines, dans le cadre des préparatifs de cette session, j'ai tenu des consultations avec le précédent Président de la Conférence, l'Ambassadeur du Zimbabwe, M. Taonga Mushayavanhu, conformément aux recommandations figurant dans le rapport de 2019 de la Conférence. J'ai également organisé des consultations étroites, comme l'ont fait les Présidents des précédentes sessions, avec environ 40 représentants d'États membres et avec des représentants de groupes régionaux, pour obtenir des conseils avisés sur la manière de sortir de l'impasse dans les négociations à la Conférence du désarmement. Au cours de ces discussions, j'ai senti une prise de conscience commune de la nécessité de sortir de cette impasse de longue date et de tirer parti du lancement d'un nouveau cycle pour donner l'impulsion nécessaire à la Conférence et relancer ses travaux.

Je tiens à saisir cette occasion pour souligner que des consultations élargies et inclusives se poursuivront et pour confirmer que le bureau de la présidence est ouvert à toutes les délégations souhaitant discuter des sujets qui les préoccupent.

Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à l'égard des efforts qui ont été déployés au cours de la session précédente de la Conférence. Je remercie également la Secrétaire générale de la Conférence, la Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et tous les membres du secrétariat pour leur vif intérêt et leur grand soutien au cours des préparatifs des travaux de la Conférence et pour leur contribution aux efforts visant à obtenir des résultats positifs.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

(L'orateur poursuit en anglais)

Mesdames et Messieurs, je prends à présent la parole au nom des six Présidents de la Conférence du désarmement en 2020 – l'Algérie, l'Argentine, l'Australie, le Bangladesh et le Bélarus. En tant que Présidents de la session de 2020, nous tenons à réaffirmer notre soutien sans faille à l'égard de la Conférence et de son rôle important dans les processus multilatéraux de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement. Chacun de nos pays défend des positions et des priorités différentes. Notre groupe puise sa force dans notre diversité et notre complémentarité. Comme nous sommes les pays qui présideront les travaux de la Conférence cette année et comme nous sommes à la fin d'un cycle qui a vu un programme de travail être adopté pour la dernière fois en 2009, nous souhaitons commencer sur une note positive.

Il est important de noter que nous sommes résolus à nous concerter ouvertement avec tous les membres de la Conférence dans le cadre des préparatifs de nos présidences cette année. Nous nous félicitons de l'intérêt que portent les membres sur la façon dont nous envisageons de conduire les travaux de la Conférence et d'associer les présidences cette année. Nous souhaitons apporter notre contribution et soutenir les travaux de la Conférence et donner à tous les membres la possibilité de procéder de la sorte dans un climat constructif. Nous ne pouvons promettre que nous sortirons la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps, mais avec l'appui des membres de la Conférence, nous sommes capables de nous entendre et acceptons de collaborer cette année pour essayer d'accomplir des progrès de fond dans tous les domaines relevant du mandat de cette instance. Nous sommes ouverts et disposés à consulter les États membres de la Conférence et invitons toutes les délégations à prendre part à un dialogue de fond en vue de mettre la Conférence en position de prendre rapidement une décision sur son programme de travail en 2020, conformément au Règlement intérieur. Comme le prévoyait le rapport de 2019, nous nous engageons à tenir la Conférence informée, au besoin, de nos consultations.

La Conférence nous appartient à tous et nous avons tous la responsabilité d'utiliser cette ressource précieuse de manière efficace. Nous nous réjouissons de votre participation, de vos idées et de votre appui dans l'exercice de nos fonctions en 2020.

(L'orateur poursuit en français)

Excellences, chers collègues, nous allons maintenant écouter le message de S. E. M. Sabri Boukadoum, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, qui sera prononcé par S. E. l'Ambassadeur Lazhar Soualem, Directeur général des relations multilatérales au Ministère des affaires étrangères.

M. Soualem (Algérie) (parle en anglais) : Merci, Monsieur le Président. Bonjour et bonne et heureuse année 2020 à toutes et à tous.

(L'orateur poursuit en arabe)

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous faire part de ma grande joie à voir mon pays, l'Algérie, assumer la première présidence de la session de 2020 de la Conférence, dont les réussites dans la négociation et l'adoption d'instruments multilatéraux ont été des jalons dans les efforts et les progrès accomplis dans le domaine du désarmement à l'échelle mondiale.

Si l'Algérie a l'honneur de présider la Conférence, elle est bien consciente du fait que cet honneur implique une lourde responsabilité. Nous savons tous que nous intervenons au cours d'une période marquée par des évolutions et des attentes élevées et que différents obstacles peuvent entraver dans certains cas l'émergence d'une vision commune concernant certaines questions.

C'est pourquoi il est fondamental que la Conférence du désarmement réponde aux nombreux appels urgents qui lui sont lancés pour régler les questions de désarmement. Il est également important qu'elle envoie la réponse positive attendue de sa part par la communauté internationale et, plus généralement, l'opinion publique mondiale.

En raison du contexte difficile et délicat dans lequel opèrent la Conférence et l'ensemble du mécanisme multilatéral pour le désarmement, nous devons tous assumer la responsabilité qui nous incombe pour que la Conférence puisse s'acquitter de son mandat.

À cet égard, il convient de noter que nous ne partons pas de zéro et que nous n'avons pas à inventer de nouveaux concepts. En tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous nous sommes engagés, en vertu de la Charte des Nations Unies, à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous avons l'intention de faire preuve de tolérance et de nous unir pour maintenir la paix et la sécurité internationales, en nous appuyant sur un ensemble de principes et d'objectifs, tels que coexister, respecter la souveraineté des États et nous abstenir de recourir à la menace et à l'emploi de la force.

L'Algérie a toujours joué un rôle dans les moments décisifs de l'histoire du désarmement, notamment concernant le désarmement nucléaire. En 1979, elle a été le premier État à lancer les délibérations du Comité du désarmement, qui est devenu en 1984 la Conférence du désarmement. Elle a également présidé la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, au cours de laquelle les 13 mesures concrètes pour le désarmement nucléaire ont été établies. En 2015, sous la présidence algérienne, la Première Commission a jeté les bases pour la conférence des Nations Unies de 2017 au cours de laquelle le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté. L'Algérie a également coprésidé la neuvième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 2015.

Mon pays a apporté ces contributions, car il est fermement convaincu que le désarmement nucléaire reste une priorité centrale pour lui comme pour la vaste majorité des membres de la Conférence et la communauté internationale dans son ensemble. Cet ordre de priorités place le désarmement nucléaire au centre des préoccupations de la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, nous espérons que la Conférence d'examen du TNP de 2020, qui doit se tenir dans quelques mois, débouchera sur des résultats concrets qui tiendront compte des aspirations de la communauté internationale.

La conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires présente un intérêt particulier pour régler comme il convient la question des stocks de matières fissiles. De la même façon, l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est

extrêmement importante pour accélérer son entrée en vigueur et renforcer ainsi l'architecture mondiale du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Mon pays est convaincu qu'il est impératif d'accomplir des progrès tangibles dans le domaine des garanties de sécurité négatives en concluant un instrument international juridiquement contraignant pour protéger les États non dotés d'armes nucléaires de l'emploi ou de la menace de l'emploi de ces armes à leur rencontre.

S'agissant de l'espace extra-atmosphérique, qui pose une difficulté particulière pour la sécurité internationale, il est dans notre intérêt à tous de veiller à réunir les conditions nécessaires à une utilisation pacifique et sans danger de l'espace. Compte tenu de l'importance du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, nous estimons qu'il est essentiel d'établir des normes visant à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace.

Depuis le début de la session en cours, les six Présidents sont déterminés à travailler de concert pour faire progresser les travaux de la Conférence. Ces efforts collectifs, qui constituent un signal fort et positif, montrent que la Conférence peut obtenir des résultats concrets dans le renforcement de la sécurité internationale. Cette détermination peut aider les membres à surmonter leurs divergences et les encourager à tirer parti des enseignements tirés des réussites ainsi que des échecs de la Conférence.

S'agissant de ces enseignements, je tiens à vous faire part de quelques observations. Ces dernières années, les Présidents de la Conférence ont systématiquement soumis des propositions préliminaires concernant le programme de travail. Compte tenu du débat opposant un mandat de négociation à un mandat excluant le pouvoir de négociation, chacune de ces propositions a servi de base pour essayer de donner de l'élan à la Conférence. Il convient de noter que ces propositions, dont la plupart ont été adoptées, incluaient les touches personnelles de leurs auteurs sur le plan de leur formulation et de leur contenu et de la manière dont leur adoption a été négociée. Nous tirerions mieux parti des efforts des Présidents et des membres ainsi que du temps consacré aux préparatifs, aux discussions et à l'adoption de ces propositions en accomplissant plutôt des progrès sur les questions de fond et sur une compréhension plus générale de ce que nous devons accomplir ensemble, quitte à prolonger notre dialogue dans le cadre d'un programme de travail nous permettant de proroger nos mandats de plusieurs mois ou de plusieurs années.

S'agissant du débat opposant un mandat de négociation à un mandat excluant le pouvoir de négociation, il est intéressant de noter que les expériences précédentes de la Conférence concernant les organes subsidiaires qui ont été créés montrent que certains mandats excluant le pouvoir de négociation se sont transformés en fructueux mandats de négociation à part entière tandis que certains mandats incluant des négociations dès le départ n'ont débouché sur aucun résultat.

Dans son rapport annuel à l'Assemblée générale, la Conférence demande au premier Président et à son prédécesseur de mener des consultations appropriées et, si possible, de formuler des recommandations en tenant compte de toutes les propositions mises en avant, des opinions exprimées et des débats organisés au cours de la session. Depuis de nombreuses années, les consultations, y compris celles qui sont menées par les Présidents de la session avec les délégations, ne permettent pas de déboucher sur un consensus sur un programme de travail. Tous les ans, des préoccupations sont soumises aux Présidents de la Conférence concernant ce qui devrait être réalisé au cours de la session. Ne serait-il pas préférable de reformuler la question en nous demandant non pas ce qui devrait être réalisé mais comment le réaliser ? Je suis convaincu que le cadre pratique qui a été proposé par le Président de la Conférence dans sa déclaration liminaire pourrait contribuer à répondre à ces questions.

Je vous souhaite à tous plein succès dans vos travaux et je vous assure à nouveau que l'Algérie est pleinement disposée à ne ménager aucun effort pour garantir la réussite des travaux de la Conférence. Je vous remercie pour votre aimable attention.

Le Président : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je passe à présent à la liste des orateurs pour aujourd'hui. Avant de donner la parole aux délégations qui l'ont demandée, je voudrais mentionner que dans l'esprit de permettre un échange constructif et respectueux de manière efficace, aujourd'hui et pendant toute la durée de ma présidence, j'ai l'intention

en principe de prendre tous les droits de réponse à la fin des séances plénières et de permettre à un orateur de terminer sa déclaration avant de prendre les motions d'ordre, le cas échéant.

Les délégations suivantes ont demandé la parole. Excellences, chers collègues, je voudrais d'abord souhaiter une cordiale bienvenue à S. E. l'Ambassadeur de Cuba. Je vous remercie, Excellence, de vous adresser à la Conférence du désarmement.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, et bonjour. En tant que coordonnatrice du Groupe des 21, la délégation cubaine tient à vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'aux autres Présidents qui dirigeront nos travaux en 2020. Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et exprime sa détermination à promouvoir le multilatéralisme comme principe fondamental des négociations dans ce domaine.

La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement ayant reçu mandat de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, et le Groupe des 21 tient à souligner qu'il importe de la préserver en la renforçant et en consolidant son rôle et son mandat. Nous rappelons qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer et revitaliser la Conférence et préserver sa crédibilité en reprenant les travaux de fond.

Le Groupe réaffirme qu'il est urgent que la Conférence exécute son mandat tel qu'il a été défini à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et qu'elle adopte et mette en œuvre un programme de travail équilibré et complet sur la base de son ordre du jour, tout en tenant compte des intérêts de tous les États en matière de sécurité et en traitant, entre autres, des questions centrales, y compris du désarmement nucléaire, conformément au Règlement intérieur, notamment à la règle du consensus. Le Groupe vous prie instamment, Monsieur le Président, de n'épargner aucun effort pour parvenir à cette fin.

Pour conclure, nous tenons à réaffirmer que le Groupe des 21 s'associe aux efforts de la présidence de la Conférence du désarmement et à vous souhaiter grand succès dans l'exercice de vos fonctions. Avant de terminer, je tiens à souhaiter la bienvenue au Directeur général des relations multilatérales au Ministère des affaires étrangères de l'Algérie, M. Lazhar Soualem, et à saluer l'esprit de coopération entre les six Présidents de la session de 2020 de la Conférence du désarmement. Cela pourrait engager un nouveau cycle de travail constructif.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et à l'endroit de mon pays. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la première présidence de cette instance importante à ce moment crucial. Il est en effet opportun de rappeler ici que le dernier programme de travail a été adopté sous la présidence algérienne en 2009. Le Japon ne ménagera aucun effort pour que la Conférence du désarmement puisse mener ses travaux sans encombre afin d'atteindre nos objectifs communs sous votre éminente conduite.

Je suis reconnaissant de l'accueil chaleureux qui m'a été réservé à mon arrivée à Genève. Tout au long de ma carrière diplomatique, j'ai à maintes reprises joué un rôle dans les questions de désarmement et de non-prolifération. Aujourd'hui, je suis ravi de retrouver de vieux amis avec lesquels j'ai bâti une relation professionnelle très constructive et sincère.

Permettez-moi d'exposer brièvement, dès le début de la session de 2020, la position du Japon sur les travaux de la Conférence du désarmement.

Premièrement, nous apprécions grandement les initiatives de différents pays membres qui ont contribué à l'approfondissement des discussions de fond sur les questions relevant du champ de compétence de la Conférence, telles que celle qui a été entreprise l'année dernière par la présidence vietnamienne. Pour garantir la continuité et la cohérence

des travaux de cette instance, il serait très utile d'élaborer un document de travail qui tienne compte de nos discussions de fond.

Deuxièmement, nous estimons qu'il serait opportun que la Conférence examine de nouvelles questions en complément des questions habituelles. À cet égard, le Japon estime qu'il serait intéressant de se pencher sur la dissuasion nucléaire ainsi que sur la transparence. Les discussions qui se sont tenues l'année dernière sous la présidence américaine ont été utiles. Compte tenu des dernières évolutions scientifiques et technologiques, la Conférence devrait également examiner leurs répercussions sur le cadre pour le désarmement.

Troisièmement, il est crucial que nous aboutissions à un accord sur un programme de travail. Nous devrions également faire preuve de flexibilité concernant le format et la portée de ce document, en tenant compte de la proposition qui a été formulée l'année dernière par les Pays-Bas. Il est très encourageant de constater que les six États membres se succédant à la présidence au cours de cette session poursuivront l'étroite coordination datant de l'année dernière. Nous espérons sincèrement que cette coordination renforcée et que l'approche intégrée que vous venez de nous présenter, Monsieur le Président, conduiront à une revitalisation de cette Conférence et à un nouvel accord sur un programme de travail.

Avant de conclure mes remarques, permettez-moi de réaffirmer l'importance de la Conférence du désarmement. En raison de l'évolution du climat de sécurité, des lacunes sont apparues sur le plan des règles et des normes internationales portant sur les nouvelles questions en matière de sécurité. Par ailleurs, cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Notre approche à l'égard de la Conférence d'examen du TNP de cette année éveillera également inévitablement l'attention internationale sur le rôle de la Conférence du désarmement. Cette année, nous devons prouver que nous pouvons accomplir des progrès en matière de diplomatie multilatérale en obtenant des résultats tangibles et pertinents qui répondent aux aspirations et aux préoccupations mondiales.

Pour terminer, je suis, personnellement et professionnellement, enchanté de participer à cette Conférence et de partager cette responsabilité collective au sein de l'équipe « soudée », comme vous l'avez qualifiée, de cette unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à l'endroit de mon pays. Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice du Canada.

M^{me} Norton (Canada) : Je tiens à vous féliciter, ainsi que vos cinq successeurs, d'assumer la présidence de la Conférence du désarmement en 2020. Je vous assure du plein appui de ma délégation à tous vos efforts. Nous saluons l'initiative prise par les Présidents de cette année de travailler ensemble à l'élaboration d'une approche commune pour la session de 2020. C'est une mesure apparemment simple, mais il s'agit d'une innovation importante qui devrait améliorer les chances de progresser cette année sur les principales questions liées au désarmement. Le Canada espère que les Présidents de 2021, dont nous faisons partie, pourront s'inspirer de ce précédent positif pour à notre tour améliorer le fonctionnement de la Conférence.

La session de 2019 a montré que les délégations continuent de se débattre avec ce qu'il est possible de réaliser dans cette enceinte. Des propositions de programme de travail et même des propositions visant à créer des organes subsidiaires n'ont pas fait l'objet d'un consensus. Bien sûr, cette impasse n'est pas propre à 2019, mais constitue plutôt un problème permanent depuis plus de vingt ans. C'est regrettable, car le Canada continue de croire que les négociations au sein de la Conférence sur un traité visant à mettre fin à la production de matières fissiles sont une mesure opportune bien élaborée et largement appuyée tant par les membres de la Conférence que dans le monde.

Comme il pourrait être de nouveau impossible cette année d'entamer des négociations sur un point quelconque de l'ordre du jour, le Canada est favorable à une discussion organisée à la Conférence portant sur tous les points à l'ordre du jour, qui

commencerait au plus tard la troisième semaine et durerait la majeure partie de la session de 2020. Cette discussion organisée laisserait du temps à la fin de la session pour déterminer si certains points de l'ordre du jour mériteraient d'être examinés de plus près en 2021. Les Présidents de 2021 pourraient alors se réunir en collège et proposer des moyens d'accomplir ce travail.

Pour aider des délégations à se préparer aux discussions de cette année, nous suggérons qu'un calendrier soit adopté sous votre présidence, indiquant l'heure à laquelle les points de l'ordre du jour seront examinés et les dates de chaque discussion. Naturellement, si un consensus se dégage pour entamer des négociations sur un point quelconque de l'ordre du jour, nous donnerons la priorité à ces négociations par rapport aux discussions générales. Vraisemblablement, nous apprendrons dans les prochaines semaines s'il y a consensus pour entamer des négociations.

(L'oratrice poursuit en anglais)

Monsieur le Président, entre la fin de la session de l'année dernière et aujourd'hui, le Canada s'est penché sur le dilemme auquel la Conférence se heurte, à savoir son incapacité à engager des négociations. À cette fin et sachant que d'autres délégations ont fait des propositions similaires par le passé, nous nous demandons si les membres de la Conférence pourraient convenir d'une définition plus large du concept que nous partageons concernant ce que nous entendons par une « réussite à la Conférence ». Bien que la négociation de mécanismes juridiquement contraignants devrait rester notre objectif, nous sommes convaincus que la Conférence pourrait contribuer à la paix et à la sécurité internationales en aboutissant à un consensus sur d'autres mesures, telles que des normes ou des codes de conduite, sur des points spécifiques à l'ordre du jour.

De la même façon, nous tenons à faire observer que les membres de la Conférence ont concentré leurs efforts par le passé sur l'adoption d'accords généraux, tels que la Convention sur les armes chimiques ou le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Compte tenu de la paralysie de la Conférence, nous nous demandons s'il serait possible de nous mettre tous d'accord sur des progrès plus modestes mais immédiats sur certains points à l'ordre du jour, qui pourraient contribuer à bâtir en fin de course les fondations d'accords plus généraux. Nous nous trouvons actuellement, par exemple, dans une impasse concernant un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous sommes néanmoins convaincus qu'il existe une marge de manœuvre pour lancer des discussions sur des mesures spécifiques, telles que la négociation d'un arrêt potentiel des essais d'armes de destruction de satellites qui produisent des débris spatiaux. Cet accord, bien que plus limité, serait toutefois dans l'intérêt de tous les États et pourrait, à plus long terme, faciliter l'accomplissement d'autres avancées liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Canada soumet ces idées pour donner matière à réflexion. Nous serions heureux de les étudier avec d'autres délégations intéressées ou d'examiner les propositions d'autres délégations ou de Présidents de cette année. Nous espérons que nous pourrions aboutir à un consensus sur des mesures qui donneront un nouvel élan et une nouvelle raison d'être à la Conférence.

Pour terminer, Monsieur le Président, le Canada continue de plaider en faveur d'une diversité et d'une inclusion renforcée dans le domaine du désarmement. Cela inclut une participation plus équilibrée entre les hommes et les femmes à la Conférence, y compris concernant le choix des orateurs et des intervenants. À ce titre, nous avons été ravis d'apprendre que le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement avait transmis aux six Présidents une version actualisée du dossier d'information sur la question du genre et du désarmement. Il est important que tout le monde s'exprime à la Conférence et nous devons recourir à tous les outils disponibles qui pourraient nous être utiles pour faire du monde un endroit plus pacifique et plus sûr.

Le Président : Je remercie l'Ambassadrice du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Chili.

M. Tressler Zamorano (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à commencer par vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous souhaiter plein succès dans la mission difficile qui vous a été confiée. Il est encourageant de voir l'Algérie assumer la première présidence de cette session, car il s'agit du pays qui a présidé la Conférence la dernière fois qu'un programme de travail a pu être adopté en 2009, année qui est désormais éloignée. Étant donné qu'il s'agit de ma première déclaration en tant que Représentant permanent du Chili à la Conférence, qu'il me soit permis de partager quelques réflexions sur les tâches et les défis auxquels se heurte actuellement cette instance.

Tout d'abord, nous reconnaissons le mandat de la Conférence du désarmement en tant que principale instance de négociation d'accords sur le désarmement multilatéral ainsi que son importance historique, comme le montrent les principaux résultats de ses travaux, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, également connu sous l'acronyme TNP, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Comme nous reconnaissons en particulier l'importance de cette instance, nous ne pouvons dissimuler notre frustration à l'égard de l'impasse dans laquelle nos travaux continuent de se trouver. Dans la pratique, cette instance est devenue un atelier de discussion et elle ne s'acquitte toujours pas de sa tâche principale, à savoir la négociation d'instruments juridiques internationaux.

Les faits sont indéniables : nous ne nous acquittons pas de notre mandat. C'est pourquoi nous ne pouvons adopter une attitude conformiste. Nous devons poursuivre nos efforts pour améliorer l'efficacité de nos travaux et, avant tout, œuvrer en faveur de l'établissement du programme de travail tant attendu. Pour y parvenir, tous les membres doivent faire preuve de générosité. Cela signifie que chacun, sans écartier ses intérêts nationaux, doit céder du terrain ; négocier ne signifie rien d'autre que trouver un terrain d'entente, sans que personne ne soit complètement satisfait ni complètement insatisfait. Il est vital que nous y parvenions pour atteindre un objectif commun d'un intérêt supérieur : la paix et la sécurité dont nous avons tous besoin pour le progrès et le bien-être de nos citoyens. Si nous ne parvenons pas à surmonter nos obstacles, nous serons incapables de relever comme il se doit les défis urgents qui nous attendent.

Nous restons profondément préoccupés par l'état d'avancement des principaux points de l'ordre du jour. S'agissant du désarmement nucléaire, compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve cette instance, nous avons dû prendre part à un processus spécial en dehors de cette instance pour négocier un instrument international juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. Il s'agit d'une approche conforme à la conviction de la vaste majorité des États et des citoyens de la communauté internationale selon laquelle il n'est pas possible d'instaurer une paix durable et stable si certains pays prônent l'instauration d'un système basé sur la menace de l'emploi des armes de destruction massive les plus dangereuses jamais créées pour garantir leur sécurité.

Bien que nous nous réjouissons des propositions de lutte contre la prolifération des armes nucléaires, nous estimons qu'elles devraient être assorties de mesures concrètes visant à l'élimination totale de ces armes pour qu'elles soient fructueuses. Le Chili est du même avis que le pape François sur cette question et condamne non seulement l'emploi mais aussi la possession d'armes nucléaires. Il y a quelques mois à Nagasaki, le pape a fait la déclaration suivante que je vais vous citer : « Convaincu qu'un monde sans armes nucléaires est possible et nécessaire, je demande aux dirigeants politiques de ne pas oublier que ces armes ne nous défendent pas des menaces contre la sécurité nationale et internationale de notre temps. Il faut considérer l'impact catastrophique de leur déploiement, notamment du point de vue humanitaire et environnemental, et renoncer au renforcement d'un climat de crainte, de méfiance et d'hostilité, créé par des doctrines nucléaires. ». Le Chili partage le même point de vue, car il est profondément préoccupé par les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et il est convaincu que les États dotés d'une capacité nucléaire doivent abandonner leur doctrine basée sur la dissuasion nucléaire pour s'orienter vers d'autres stratégies en matière de sécurité qui sont plus viables et posent moins de risques pour les populations et l'environnement.

Nous avons cette année un défi particulier à relever, puisqu'à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Conférence d'examen nous offre la possibilité de réfléchir et d'examiner les accomplissements et les échecs s'y rapportant. Bien que nous devrions reconnaître son importance en tant que clef de voûte essentielle de l'ordonnement juridique international en matière de non-prolifération des armes nucléaires et du régime de sécurité internationale, il ne fait aucun doute que nos progrès sont insuffisants dans la mise en œuvre de l'article VI sur le désarmement.

De plus, il subsiste d'autres préoccupations majeures, telles que la réticence de certains États à adopter le Traité et la persistance de difficultés liées à sa réglementation. L'impérieuse nécessité de parvenir à un accord garantissant qu'aucun État doté d'armes nucléaires ne menace d'utiliser son armement contre des États non dotés d'armes nucléaires nous préoccupe également. Le Chili considère que ces garanties de sécurité négatives constituent une étape essentielle sur la voie de la réduction de la menace nucléaire en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous sommes également inquiets que les grandes puissances nucléaires aient maintenu leurs systèmes opérationnels en état de haute alerte, ce qui accroît considérablement le risque de recours aux armes nucléaires et d'affrontement nucléaire irréversible, avec des conséquences catastrophiques pour l'humanité et pour notre planète. C'est pourquoi, de concert avec les délégations d'autres pays attachés aux mêmes idées, nous continuerons de faire pression en faveur de la révision à la baisse des niveaux d'alerte.

Je saisis également cette occasion pour réaffirmer notre préoccupation concernant le risque d'une éventuelle course aux armements dans l'espace. C'est pourquoi nous sommes déclarés favorables à la négociation d'un traité interdisant le déploiement d'armes dans l'espace. En dépit du fait que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans le cadre duquel le Chili a également apporté sa contribution, n'ait pu aboutir à un consensus, nous continuerons de nous efforcer de faciliter les discussions diplomatiques sur un sujet d'une importance centrale pour l'avenir de la sécurité mondiale. Comme nous l'avons mentionné à d'autres occasions, le Chili est d'avis que les efforts déployés dans le cadre de cette Conférence ne doivent pas l'être en vase clos, mais dans le contexte d'une mission diplomatique internationale qui privilégie les processus multilatéraux et le renforcement des cadres juridiques internationaux en tant que meilleur moyen de relever les défis en matière de sécurité à l'échelle internationale.

À cet égard, nous attachons de l'importance aux priorités que le Secrétaire général a définies dans son Programme de désarmement en 2018 et nous les approuvons. Nous préconisons aussi cette approche globale qui englobe la sécurité, le désarmement et le développement durable, en faisant la promotion d'actions concrètes qui sont essentielles à la réalisation des engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour le Chili, cette feuille de route est plus pertinente que jamais.

Je tiens à faire part, en guise de conclusion, de quelques observations traduisant pour ainsi dire un optimisme caractérisé par son pragmatisme et sa prudence. Concrètement, le dispositif de désarmement s'est heurté à des difficultés majeures ces dernières années qui ont débouché sur l'affaiblissement d'une grande partie de l'ensemble des accords et des traités internationaux sur lesquels il repose ou sur leur statu quo. Il a été déclaré, à juste titre, que cela était simplement le reflet de l'insécurité internationale. Néanmoins, le fait que nous soyons réunis ici aujourd'hui, pour lancer une nouvelle session, montre qu'il subsiste une volonté de ne pas nous laisser submerger par la situation et que nous sommes toujours convaincus par l'efficacité du dialogue international pour régler les différends.

Nous savons que les Présidents de cette année, conscients de l'ampleur des difficultés, ont œuvré ensemble à leur rapprochement, non seulement sur le plan chronologique, mais aussi dans le cadre de groupes régionaux et autour d'objectifs communs. Nous nous réjouissons de ces efforts particuliers et nous espérons sincèrement qu'ils aboutiront aux résultats escomptés. En conséquence, nous appelons tous les membres de cet organe central de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement et de sécurité internationale à démontrer que nous avons la volonté politique de progresser

d'urgence, à l'unisson, sur la voie du désarmement. Nous espérons que nous parviendrons, sous la direction équilibrée et dévouée de l'Algérie et des présidences qui lui succéderont, à trouver à nouveau la voie à suivre.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur du Chili de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'endroit de la présidence. Je donne la parole à la Représentante de la Croatie.

M^{me} Kemppainen (Croatie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays candidats – la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie – s'associent à cette déclaration.

Nous félicitons l'Algérie pour son accession à la première présidence de la session de 2020 de la Conférence du désarmement et nous vous souhaitons ainsi qu'aux cinq autres États qui assumeront la présidence de cette session – l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, le Bangladesh et le Bélarus – grand succès dans vos efforts. Vous donnez l'exemple aux prochaines présidences en montrant comment coopérer dans l'intérêt général et nous espérons vivement que vos préparatifs précoces et bien coordonnés donneront à nos travaux davantage de cohérence, de continuité et de prévisibilité.

Nous tenons également à remercier le Secrétaire général de l'ONU, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement pour leur soutien aux travaux de la Conférence.

Monsieur le Président, l'Union européenne a un objectif central pour la session de cette année de la Conférence : revitaliser ses travaux de fond en faveur de négociations concrètes, qui n'ont pu se tenir dans cette instance depuis bien trop longtemps.

La Conférence demeure l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dans le monde et la pérennité de sa pertinence est de la plus haute importance pour l'Union européenne. La Conférence doit s'acquitter de sa fonction cruciale de négociation de traités multilatéraux de désarmement et pourrait également élaborer d'autres normes et instruments, tels que des principes directeurs et des codes de conduite. Nous avons besoin de toute urgence d'une volonté politique solide, d'une confiance accrue et d'une flexibilité de la part de tous les membres de la Conférence pour la sortir de l'impasse et la remettre sur les rails.

Nous nous félicitons du fait que de nombreuses délégations ont souligné ces derniers mois leur détermination à remettre la Conférence du désarmement sur les rails. Nous comptons sur les délégations pour traduire leurs paroles en actes et faire preuve de flexibilité alors que nous entamons une nouvelle année à la Conférence.

Nous sommes convaincus que nous devons faire progresser les travaux techniques de fond, en dépit des difficultés connues, et élargir les points de convergence pour que nous soyons mieux préparés à l'ouverture rapide de négociations. Dans un premier temps, nous devrions considérer d'un nouvel œil l'organisation de nos travaux dans le strict respect du Règlement intérieur. Le concept de programme de travail complet et équilibré ne devrait pas entraver le lancement de travaux de fond sur les questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence. Comme cela a été souligné par les Pays-Bas dans leur document de travail au cours de la session de 2019, nous ne pouvons pas nous permettre de tenir des débats de procédure interminables sur l'organisation des travaux au début de chaque session, et devrions plutôt opter pour une approche plus pragmatique concernant le calendrier de nos activités, comme nous l'avons fait dans un passé lointain.

Bien que l'Union européenne et ses États membres soient disposés à lancer des travaux de fond sur toutes les questions centrales, nous réaffirmons que notre priorité de longue date à la Conférence est d'entamer immédiatement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, et nous soutenons leur lancement sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y est énoncé. Nous rappelons que des progrès importants ont déjà été accomplis, en ce qui concerne ce traité, sur des définitions potentielles, sa portée, sa vérification et ses dispositions juridiques et institutionnelles grâce aux efforts du Groupe d'experts gouvernementaux et du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de

matières fissiles. Nous encourageons les six Présidents de la session de cette année et tous les membres de la Conférence à accorder leur attention à ces questions en 2020.

Dans le même temps, nous exhortons tous les États détenteurs d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à observer un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous nous réjouissons de l'initiative de deux États européens dotés d'armes nucléaires qui ont déclaré des moratoires pertinents et ont démantelé ou converti les installations concernées, et nous demandons aux autres de leur emboîter le pas.

Nous demandons également à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les derniers États visés à l'annexe 2, de signer et de ratifier sans plus tarder le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, l'Union européenne demande à tous les États d'observer leur moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et toutes autres explosions nucléaires, et de s'abstenir de toute action contraire à l'objet et au but du Traité.

L'Union européenne continue de soutenir activement l'élargissement de la Conférence du désarmement, qui ne compte actuellement que 65 membres. Depuis le dernier élargissement en 2002, 27 pays, dont 12 États membres de l'Union européenne, attendent de pouvoir devenir membres de la Conférence et le nombre d'États observateurs, qui augmente chaque année, a atteint un nouveau pic en 2019 qui n'avait pas été atteint depuis longtemps. L'Union européenne déplore profondément qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus ce matin concernant la demande de statut d'observateur de Chypre, qui est un État de l'Union européenne, contrairement à la pratique habituelle, et s'estime très préoccupée, et nous exhortons le membre de la Conférence concerné à revoir sa position à cet égard. Nous proposons qu'un coordonnateur spécial soit nommé pour tenir des consultations de fond et exposer des scénarios potentiels qui seraient soumis à l'examen des membres de la Conférence concernant l'élargissement de sa composition qui se fait attendre.

La promotion de l'égalité femmes-hommes constitue une priorité horizontale importante pour l'Union européenne. Nous continuerons dès lors de prêter attention à la participation active des femmes et des hommes sur un pied d'égalité dans toutes les actions et prises de décision, y compris dans les différentes instances de désarmement. Nous devrions également faire participer les jeunes et explorer les nouvelles possibilités s'offrant à nous pour dialoguer avec la société civile, le milieu universitaire, les industries et les instituts de recherche au sein de la Conférence du désarmement.

La promotion d'un multilatéralisme efficace et d'une gouvernance mondiale basée sur des règles constitue la pierre angulaire de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. L'Union européenne continuera de faire tout son possible pour protéger l'intégrité du système international fondé sur des règles, qui est la clef de notre sécurité collective.

Cette année, l'Union européenne soutiendra tout particulièrement la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 pour qu'elle aboutisse à un résultat positif. À l'occasion de son cinquantième anniversaire, nous devons célébrer et renforcer ce Traité en tant qu'instrument multilatéral central pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales, promouvoir son universalisation et consolider son application. L'Union européenne soutient fermement les trois piliers du Traité et continuera de promouvoir une mise en œuvre globale, équilibrée et complète du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre toutes les obligations et tous les engagements au titre du Traité, y compris la nécessité de progresser concrètement vers la pleine application de l'article VI. Nous rappelons que tous les États parties se sont engagés à mener des politiques pleinement compatibles avec le Traité et avec l'objectif de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Union européenne contribue activement au processus d'examen du Traité et appuie le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 dans l'organisation de séminaires thématiques et régionaux, qui devraient contribuer à l'établissement de points de

convergence avant la Conférence d'examen. Un séminaire thématique sur le désarmement nucléaire financé par l'Union européenne se tiendra à Genève du 29 au 30 janvier 2020.

Compte tenu du climat de sécurité qui s'avère de plus en plus complexe et hostile, nous insistons sur la nécessité de préserver et de promouvoir les processus généraux de désarmement et de maîtrise des armements et nous appelons de nos vœux l'accomplissement de nouveaux progrès concernant tous les aspects relatifs au désarmement pour améliorer la sécurité mondiale. Nous attachons la plus haute importance au nouveau Traité START et nous nous déclarons favorables à un dialogue actif et rapide concernant son avenir dans les années qui suivront 2021 et concernant d'autres mécanismes de maîtrise des armements. Nous sommes profondément préoccupés par les tensions régionales et internationales incessantes et la détérioration du climat de sécurité, qui pourraient affecter l'architecture internationale en matière de désarmement et de non-prolifération et enclencher une dangereuse spirale de course aux armements, de conflits et de violences. Nous accueillons avec satisfaction et encourageons les nouveaux processus et initiatives à l'échelle régionale et internationale visant à rétablir le dialogue et la confiance et à promouvoir des mesures de transparence et de confiance, telles que des mesures de réduction des risques, notamment des risques stratégiques.

L'Union européenne reste profondément attachée à une maîtrise des armements et à un désarmement nucléaires fondés sur des traités et vérifiables. Nous demandons à toutes les parties d'éviter de prendre des mesures qui pourraient affaiblir les instruments internationaux existants et de s'acquitter scrupuleusement de leurs obligations.

L'Union européenne remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement pour leur engagement constant en faveur des questions de désarmement et de non-prolifération et l'intérêt manifesté à l'égard de la Conférence du désarmement. À la veille du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, Monsieur le Président, l'Union européenne est devenue la principale avocate du Programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU, en soutenant 10 actions au total, à savoir :

- Action 4 : faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ;
- Action 7 : conclure un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ;
- Action 8 : développer la vérification du désarmement nucléaire ;
- Action 9 : rétablir le respect de la norme mondiale contre les armes chimiques ;
- Action 10 : être disposé à enquêter sur les allégations d'emploi d'armes biologiques ;
- Action 22 : sécuriser les stocks d'armes excessifs et mal entretenus ;
- Action 34 : garantir la stabilité financière des mécanismes d'appui conventionnel ;
- Action 35 : accroître la participation des organisations régionales ;
- Actions 36-37 : garantir la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, dans les processus de prise de décisions.

De plus, l'Union européenne continue de financer de manière importante l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement dans le cadre d'un processus de renforcement de la confiance visant à instaurer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient.

S'agissant de la situation au Moyen-Orient, l'Union européenne plaide en faveur d'une désescalade urgente et de la plus grande retenue pour maintenir la stabilité régionale et la sécurité mondiale. Nous soulignons notre appui continu en faveur de la préservation du Plan d'action global commun, qui est un élément essentiel de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire et qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015). Nous déplorons le retrait des États-Unis du Plan et nous sommes vivement préoccupés par les dernières annonces de l'Iran, en particulier par celles

du 5 janvier 2020, et par les précédentes mesures de l'Iran en faveur de la révision à la baisse de ses engagements nucléaires, qui pourraient avoir de graves conséquences, et nous demandons à l'Iran de se conformer à nouveau pleinement au Plan sans retard.

L'Union européenne continuera de faire face de manière résolue à toutes les crises de prolifération. Les tirs répétés de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité, continuent de saper les initiatives internationales visant à consolider la confiance et à instaurer une paix et une sécurité durables dans la péninsule coréenne en la rendant exempte d'armes nucléaires. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de reprendre des négociations constructives et, dans le même temps, de respecter un moratoire sur les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques, de s'abstenir de nouvelles provocations et de prendre des mesures crédibles et concrètes visant à instaurer un climat de confiance et à renoncer à tous ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques d'une manière complète, vérifiable et irréversible, comme l'exige le Conseil de sécurité. Tant que la République populaire démocratique de Corée n'aura pas pris de mesures concrètes, nous continuerons d'appliquer strictement les sanctions en vigueur. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à signer et à ratifier sans tarder le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à respecter à nouveau les obligations que lui imposent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Président : Je remercie la Représentante de la Croatie de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous assurer du plein appui de ma délégation. Ma délégation juge encourageante votre mobilisation active à la veille de la session de cette année ainsi que la forte volonté des six Présidents de la session de 2020 à coopérer et à garantir la continuité des travaux tout au long de l'année.

Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue à la Conférence du désarmement au Directeur général au Ministère des affaires étrangères de l'Algérie et de le remercier pour son discours au nom du Ministre des affaires étrangères. Permettez-moi aussi de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à mes nouveaux collègues et les féliciter pour leur prise de fonctions en tant que Représentants permanents à la Conférence du désarmement. La délégation néerlandaise se réjouit à la perspective de travailler avec vous tous dans cette importante instance.

En complément de la déclaration qui vient d'être prononcée par la Croatie au nom de l'Union européenne, je tiens à formuler les remarques suivantes à titre national.

La présente session se tient lors d'une année décisive pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération. La prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un événement important, mais 2020 est également une année importante concernant d'autres sujets liés au désarmement, tels que les armes à sous-munitions, la cybersécurité et l'achèvement du processus du Groupe de travail à composition non limitée.

Dans le même temps, la situation géopolitique mondiale reste tendue et le multilatéralisme efficace est sous pression. Ces derniers mois, nous avons observé des essais répétés de missiles de la République populaire démocratique de Corée, qui sont réalisés en violation des résolutions du Conseil de sécurité et constituent une grave menace pour la sécurité internationale. Les Pays-Bas sont convaincus que la stabilité régionale et une paix durable dans la péninsule coréenne peuvent uniquement être instaurées par des moyens pacifiques.

De plus, des mesures doivent être prises compte tenu de l'aggravation des tensions et des mesures de surenchère au Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne l'accord nucléaire iranien. Les Pays-Bas s'associent à l'Allemagne, à la France et au Royaume-Uni en soutenant le déclenchement du mécanisme de règlement des différends du Plan d'action global commun pour sortir de l'impasse par un dialogue diplomatique constructif. Les

Pays-Bas exhortent l'Iran à se conformer à nouveau pleinement aux dispositions de l'accord sur le nucléaire.

Comme le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, Stef Blok, l'a fait observer à Berlin en mars dernier, pour garantir la stabilité stratégique dans un monde multipolaire, nous devons nous assurer du maintien des instruments en vigueur tout en continuant de mettre au point de nouveaux instruments dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Pour les Pays-Bas, il est clair que la Conférence du désarmement peut et doit jouer un rôle en s'employant à élaborer de nouvelles mesures de désarmement, conformément à son mandat.

Ces mesures de désarmement peuvent prendre la forme de normes, de principes, de principes directeurs, de codes de conduite ou d'instruments juridiquement contraignants. Pour les Pays-Bas, la négociation et la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires demeurent la priorité absolue.

Le désarmement, qui inclut la négociation de nouvelles mesures de désarmement, s'apparente à un marathon. En dépit des vents contraires, il est important de continuer de courir, en nous dirigeant dans la bonne direction et en veillant à ce qu'aucun accident ne survienne en cours de route. Cela nécessite une approche pragmatique mettant l'accent sur le fond de notre ordre du jour. En 2018, cette approche a porté ses fruits. Nous avons eu des discussions de fond constructives dans les organes subsidiaires, qui ont débouché sur l'adoption de rapports de consensus substantiels.

Pour continuer de nous diriger dans la bonne direction, nous devons poursuivre nos travaux sur le fond de notre ordre du jour. Nous sommes flexibles sur le format, mais je vais saisir cette occasion pour vous faire part de quelques réflexions sur le programme de travail.

Les Pays-Bas continuent de défendre une approche pragmatique au titre de laquelle le programme de travail n'aurait d'autre rôle que celui d'un outil de planification pour les séances plénières de la session à venir, ce qui le dissocierait de l'établissement d'organes subsidiaires et de leurs mandats respectifs, y compris de mandats de négociation. Une fois que leur mandat respectif aura fait l'objet d'un accord général, les organes subsidiaires pourront être établis dans le cadre de décisions distinctes. Comme cela a été souligné dans notre document de travail intitulé « Retour aux fondamentaux – le programme de travail » et consigné dans le document CD/2165, cette approche a été fructueuse au cours des quinze premières années de cette instance et présente plusieurs avantages.

Premièrement, les séances plénières de la Conférence porteront sur le fond de l'ordre du jour de la Conférence, ce qui contribuera à la conclusion d'un accord sur la marche à suivre à la Conférence concernant plusieurs points à l'ordre du jour, y compris en s'appuyant sur les organes subsidiaires.

Deuxièmement, en fournissant un calendrier clairement défini, le programme de travail accordera à toutes les délégations suffisamment de temps pour leurs préparatifs, y compris pour la soumission de documents de travail ou d'autres propositions, et permettra aux experts des capitales de participer aux débats qui seront ainsi approfondis.

Troisièmement, en séparant le programme de travail de l'établissement des organes subsidiaires et de leurs mandats, nous pourrons poursuivre l'examen sur le fond de l'ordre du jour en l'absence de consensus concernant ces mandats spécifiques.

Je tiens à souligner ici que cette approche cadre pleinement avec le Règlement intérieur en l'état actuel et avec la pratique établie de la Conférence. Cette approche favorisera la reprise de nos travaux de fond de manière pragmatique pour veiller à ce que la Conférence s'acquitte de son mandat en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'endroit de mon pays. Avant de donner la parole à la Représentante de l'Australie, je souhaite exprimer au nom de mon pays la solidarité du

peuple et du Gouvernement algériens avec l'Australie suite aux feux de forêt qui ont récemment touché ce pays. Je lui donne la parole.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, chers collègues, l'Australie est ravie de voir l'Algérie accéder à la première présidence de la Conférence du désarmement en 2020 dans le cadre d'une équipe présidentielle prônant l'unité et l'esprit de collaboration tout au long de l'année.

Avant de dire quelques mots à ce sujet, je tiens à remercier mes collègues pour les messages sincères que nous avons reçus pendant la période de congé et aujourd'hui concernant les feux de brousse en Australie. Nous sommes très reconnaissants pour le formidable élan de soutien en faveur de l'Australie et du peuple australien.

Monsieur le Président, ma délégation se félicite de la déclaration que vous avez prononcée au nom des six Présidents de cette année. Elle montre clairement quelles sont les attentes de notre équipe en tant qu'animateurs des travaux de cette instance importante. Il y est clairement exposé que notre approche à l'égard de la direction de nos travaux se veut transparente, inclusive et respectueuse.

Nous avons l'intention d'être fortement à l'écoute et nous voulons que tous les membres de la Conférence n'éprouvent aucune difficulté à s'adresser à nous, quel que soit le sujet. Nous essayerons de comprendre tous les points de vue.

Notre priorité est de nous entendre dès que possible autour d'un cadre pour nos travaux de la session de 2020. Il est clair qu'il existe une volonté de la part de la Conférence d'entreprendre des travaux de fond cette année et nous ferons preuve de créativité dans nos initiatives pour faciliter cette démarche.

Nous considérons qu'il serait extrêmement utile que les délégations s'assoient autour de la table en faisant preuve d'ouverture. J'ai trouvé très encourageant que notre nouveau collègue chilien évoque les manifestations de générosité de tous les membres. Montrez un esprit d'ouverture, déterminez quelles sont les avancées, même modestes, que vous pouvez réaliser et évitez de vouloir déterminer pourquoi elles sont impossibles. Notre nouveau collègue japonais a fait référence à la notion de responsabilité collective pour les travaux de la Conférence. Bien sûr, nous sommes conscients de l'enjeu autour des questions importantes en matière de sécurité. Le climat de sécurité internationale n'est pas plus favorable qu'en 2019.

C'est pourquoi il est d'autant plus important que nous utilisions de manière efficace les instruments multilatéraux à notre disposition pour instaurer la confiance, trouver des points de convergence, examiner de manière critique la façon dont nous travaillons et engager le dialogue sur les moyens d'améliorer le climat de sécurité internationale et d'utiliser la Conférence aux fins prévues de négociations multilatérales sur le désarmement et d'autres questions pertinentes en matière de sécurité internationale.

L'Australie se déclare satisfaite de la distribution la semaine dernière du dossier d'information sur la question du genre et du désarmement dans sa version actualisée. En 2020, vingt années se sont écoulées depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous pouvons aller plus loin dans la prise en compte des questions de genre dans les travaux de la Conférence et encourager une culture institutionnelle plus inclusive. J'encourage les délégations à examiner certaines idées de la troisième partie du dossier d'information. Il est encore possible d'améliorer la base de données factuelles sur la participation à la Conférence en recueillant des données non seulement sur la composition des délégations mais aussi sur les intervenants dans cette instance.

Nous pouvons également aller plus loin dans l'encadrement de nos jeunes collègues, quel que soit leur genre, et leur donner des occasions de s'exprimer et de participer aux négociations. Nous bénéficierons de nouvelles perspectives sur la façon dont nous travaillons et cette ouverture stimulera nos collègues.

Le Président : Je remercie la Représentante de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne la parole à présent au Représentant du Bélarus.

M. Pytalev (Bélarus) (*parle en russe*): Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la délégation du Bélarus est ravie de féliciter l'éminent Ambassadeur d'Algérie d'avoir été élu Président et l'assure de son plein appui.

Comme nous faisons partie des six pays concernés, nous nous associons à la déclaration qui a été faite au nom de toutes les présidences en 2020. Nous partageons les approches qui ont été exposées dans la déclaration conjointe. Nous avons l'intention de tout mettre en œuvre pour créer un climat de dialogue constructif visant à rétablir la viabilité et à redynamiser les travaux de cette Conférence, qui est l'unique mécanisme multilatéral pour le désarmement.

Chers collègues, il est déplorable de constater l'affaiblissement encore aujourd'hui du système de sécurité internationale et de ses éléments fondateurs. Le Bélarus est préoccupé par le démantèlement de fait du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui aggrave de manière importante les risques et les menaces associés à la réapparition d'une classe entière de vecteurs qui étaient précédemment interdits par le droit international. Il est également préoccupé par les signaux négatifs relatifs au Traité sur la réduction des armes stratégiques et au Traité Ciel ouvert. L'issue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 suscite également des préoccupations. La participation des États à la militarisation de l'espace constitue également une tendance inquiétante. De nouveaux systèmes d'armes et de nouveaux vecteurs sont créés et les effets des progrès scientifiques et techniques sur le perfectionnement ultérieur des nouveaux types d'armes de destruction massive doivent être évalués.

Toutes ces tendances mettent en évidence la nécessité d'entamer des négociations globales associant toutes les parties pour régler les litiges portant sur les différentes questions de sécurité internationale.

Le Bélarus subit également les conséquences du problème que nous avons soulevé, à savoir l'affaiblissement du système visant à interdire certaines catégories d'armes et de vecteurs qui nuisent à la sécurité en Europe et dans le monde. À cet égard, ma délégation souhaite attirer l'attention sur l'initiative visant à élaborer et à adopter une déclaration sur le non-déploiement de missiles à courte portée et à portée intermédiaire en Europe. La préparation de ce document pourrait contribuer à combler le vide juridique résultant de l'effondrement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, à rétablir la confiance et à renforcer la sécurité en Europe et dans le monde. Cette initiative pourrait être l'une des premières étapes ouvrant la voie à une interdiction universelle de ce type de missiles. Nous sommes disposés à présenter notre initiative de manière plus détaillée au cours de la session de la Conférence et nous demandons aux membres responsables de la communauté internationale de la soutenir.

Les progrès scientifiques et techniques ont au fil des ans des répercussions croissantes sur le régime de non-prolifération et de maîtrise des armements. L'acquisition de nouvelles armes de destruction massive constitue un risque accru. Les résolutions qui ont été présentées par le Bélarus à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive sont dès lors plus pertinentes que jamais. Nous avons l'intention de déposer le projet de résolution pertinent devant la Première Commission à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, et nous comptons sur votre large appui en faveur de notre projet.

Nous tenons à informer la Conférence que le Bélarus présidera en 2020 la quatorzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention sur certaines armes classiques, sur les armes de guerre explosives. L'une des responsabilités du Président est l'universalisation de cet instrument international. Nous saisissons cette occasion pour demander à tous les États membres non parties au Protocole V d'envisager d'adhérer à cet instrument important, qui garantit la protection des civils, la sécurité des futures générations et le développement durable.

Les efforts qui sont déployés pour reprendre les travaux de fond de la Conférence sont particulièrement importants face à la crise menaçant la sécurité internationale. Les initiatives dont la Conférence est saisie peuvent contribuer de manière importante à la

réduction des tensions, au ralentissement du rythme de la course aux armements et à la prévention de la prolifération des technologies et des matières dangereuses auprès des acteurs non étatiques.

Nous regrettons que la Conférence n'ait pas réussi l'année dernière à faire un pas en avant. Nous n'avons pas réussi à adopter un programme de travail et à créer des organes subsidiaires. Cependant, il s'avère clairement nécessaire de mettre un terme à l'affaiblissement de la Conférence et à reprendre des travaux de fond. C'est pourquoi la délégation du Bélarus émet le souhait de voir les membres de la Conférence engager un dialogue constructif au cours de la session de 2020.

Nous sommes également convaincus que nous accomplirons plus facilement des progrès avec un cadre procédural simple et fonctionnel. Les mandats de négociation ne surgissent pas de nulle part. Ils découlent de travaux minutieux sur l'objet, la portée et d'autres exigences essentielles d'un futur ordonnancement juridique international en matière de réglementation.

À cet égard, nous souhaitons aussi comme beaucoup d'autres États faire en sorte que le programme de travail soit le plus technique possible pour qu'il soit adopté au tout début de la session ordinaire. Les membres pourront également s'inspirer davantage de l'expérience tirée de l'organisation des travaux de la Conférence dans les années 1980 et 1990.

Permettez-moi de conclure, Monsieur le Président, en vous assurant à nouveau que la délégation du Bélarus est disposée à collaborer de manière constructive avec les Présidents et avec les membres tout au long de la session pour veiller à ce que la Conférence mène des travaux de fond en 2020.

Le Président : Je remercie le Représentant du Bélarus de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Argentine.

M. Foradori (Argentine) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence, de diriger nos travaux et d'engager ce nouveau processus à la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que votre présidence sera remarquable grâce à votre esprit de coopération et nous espérons qu'elle jettera des bases propices à la reprise d'un dialogue continu sur le fond. Vous pouvez compter sur le soutien plein et entier de mon pays à cette fin.

Avant de continuer, je tiens aussi à faire part du soutien et de la solidarité de mon pays à l'égard du Gouvernement australien et des victimes des incendies de forêt et de leurs ravages.

Monsieur le Président, nous avons partagé la présidence de cette instance pour la dernière fois en 2009 alors que la Conférence du désarmement était paralysée depuis longtemps. Cependant, les efforts coordonnés de cette présidence et l'esprit constructif des membres de la Conférence du désarmement ont permis d'atteindre des objectifs concrets. Un programme de travail a été adopté, mais, alors qu'il s'agissait d'un progrès majeur, nous n'avons pas pu nous efforcer de le mettre en œuvre.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis lors et nous semblons être de nouveau au point de départ. Nous sommes dans une impasse. En dépit de cette situation, nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement peut reprendre ses travaux. Il est utile de rappeler que le Viet Nam a été le premier pays à accéder à la présidence de la session de 2009, qui a été marquée par la réussite de la Conférence du désarmement à faire un premier pas en direction de l'adoption d'un programme de travail après dix ans de paralysie. La présidence du Viet Nam a animé l'année dernière un débat relatif aux principes qui, avec le document présenté par les Pays-Bas, a suscité des échanges très enrichissants à la Conférence du désarmement.

Nous sommes convaincus que les similarités entre la situation actuelle et celle de 2009 ne résultent pas d'une simple coïncidence. Nous estimons que cette similarité est liée au fait que la Conférence du désarmement traverse de temps à autre, c'est-à-dire tous les

dix ans, une période de réflexion et de maturation. Cette situation pourrait résulter de la nécessité de redynamiser ses travaux en adoptant une nouvelle approche nous permettant de progresser. En résumé, nous voulons que cette Conférence du désarmement engage un nouveau processus de stérilisation politique dans l'intérêt de chacun.

Il ressort des discussions qui ont commencé au cours de la présidence du Viet Nam l'année dernière qu'il serait dans notre intérêt collectif de nous engager dans une nouvelle direction et de tenter de tirer profit des travaux techniques et de fond qui ont été accomplis jusqu'à présent. Nous devons maintenir un esprit de coopération pour faire de cet objectif commun une réalité. À cet égard, nous nous associons à la déclaration de l'Australie. Les six pays assumant la présidence cette année font preuve de coopération et de collaboration dans le cadre des efforts que nous déployons. Nous espérons que nous parviendrons ainsi à faire à nouveau ce premier pas et à relever le nouveau défi consistant à tirer parti des travaux de la Conférence du désarmement et à créer des conditions propices pour l'avenir.

L'Ambassadrice du Canada a soulevé la question du genre. Nous soutenons fermement sa déclaration et nous tenons à terminer par la remarque suivante : jusqu'à aujourd'hui, ce sont principalement des hommes qui ont fabriqué, déployé et lancé des armes nucléaires. Le temps est désormais venu de laisser les femmes apporter la dose d'humanité tant attendue que le monde réclame à ce moment charnière.

Pour conclure, sans angélisme ni naïveté, mais avec réalisme et pragmatisme, sans vanité ni arrogance, mais avec modestie et humilité, nous vous invitons tous à changer de paradigme, à changer le lexique politique guerrier de cette Conférence et à cesser d'être stoïques et impassibles en montrant un visage plus humain. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que ces réunions ne peuvent se poursuivre en ignorant l'appel universel à garantir la paix dans cette petite salle de 700 m², dans laquelle la réalité transparaît à chacun de ses recoins.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur d'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi d'emblée de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous assurer de mon soutien sincère, constructif et sans faille dans le travail difficile que vous menez.

Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à tous mes nouveaux collègues qui viennent d'arriver à Genève et qui ont pris leurs fonctions dans cette vénérable instance depuis la fin de la session de 2019.

L'Union européenne a déjà dit beaucoup de choses dans sa déclaration à laquelle nous nous associons pleinement. Permettez-moi de réaffirmer quelques points et d'ajouter quelques brèves remarques qui sont importantes pour nous.

Comme les années précédentes, nous entamons la session de la Conférence du désarmement de cette année en ressentant des sentiments partagés. Il y a des raisons d'espérer et nous devons espérer que la Conférence reprenne la tâche qui lui a été confiée initialement, à savoir de négocier des instruments de désarmement et de maîtrise des armements, ou du moins de reprendre des délibérations ciblées et pertinentes. Dans le même temps, nous sommes péniblement conscients des circonstances qui ont empêché la Conférence de satisfaire ces aspirations par le passé.

Cependant, les difficultés ne peuvent servir d'excuse à la complaisance. Les enjeux sont considérables cette année, non seulement à Genève mais également dans d'autres instances internationales, et nous devons assumer nos responsabilités en étant tournés vers l'avenir et en faisant preuve de diligence. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre une année de plus, car le monde attend une action décisive de notre part, comme d'autres l'ont déclaré avant moi. Par conséquent, nous nous réjouissons vivement de la coordination et de la coopération des six Présidents de cette année et nous avons bon espoir que cette coopération porte ses fruits.

Les discussions ciblées et détaillées de 2017-2018 ont contribué à donner un élan fortement attendu concernant les questions centrales de la Conférence. Avec une petite dose

de bonne volonté, nous pourrions obtenir le même résultat en 2020, si ce n'est plus. Nous pourrions abandonner les précédents modes opératoires qui paralysent cette instance et structurer nos travaux d'une manière compatible avec les objectifs de la Conférence.

L'Allemagne est disposée à contribuer et à apporter son concours à tous les efforts visant à faire sortir cette instance de l'impasse et à faire en sorte qu'elle reprenne ses travaux de fond. Toutes les présidences de cette année peuvent compter sur notre soutien.

En générant un élan positif dans cette instance, nous pourrions aussi générer un élan en faveur d'un multilatéralisme efficace, dont le besoin est aussi urgent ailleurs. Je veux simplement faire référence à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui est un événement historique, et aux crises régionales et autres crises de prolifération qui requièrent notre engagement collectif.

L'Allemagne reste déterminée à faire de ce monde un endroit plus sûr et à le rendre meilleur, et à relever les défis auxquels nous nous heurtons ensemble. L'édition de la Conférence de Berlin « Encadrer la technologie. Repenser la maîtrise des armements », notre démarche visant à mobiliser le Conseil de sécurité pour soutenir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que notre appui et notre coopération au titre de l'initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire dans le cadre du Traité ont tous pour ambition de renforcer le multilatéralisme et de préserver et de renouveler le dispositif de maîtrise des armements qui contribue à garantir notre sécurité depuis des décennies.

À cet égard, je tiens également à souligner deux initiatives qui ont été entreprises en collaboration avec nos partenaires français et qui font ressortir la nécessité d'une coopération entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus concernant les questions les plus urgentes. Dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire, nous avons organisé et mené à bien conjointement un exercice de vérification du désarmement nucléaire intitulé NuDiVe en septembre 2019. La vérification du démantèlement d'une tête nucléaire qui a été couronnée de succès a été effectuée à l'aide d'une matière radioactive de substitution en tenant compte de la protection des informations facilitant la prolifération ainsi que des préoccupations relatives à la sécurité nationale. En ce qui concerne les systèmes d'armes létaux autonomes, nous avons travaillé de concert avec nos collègues français pour faire progresser les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques en déposant plusieurs propositions concrètes aux fins d'examen, qui ont facilité la conclusion d'un consensus autour de 11 principes directeurs adoptés lors de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention de novembre 2019. Je tiens à ajouter que nous prévoyons de présenter les résultats de l'exercice de vérification ici à Genève dans les prochains mois.

Il est possible d'accomplir des progrès s'il existe une volonté politique. Monsieur le Président, en guise de conclusion, permettez-moi de déclarer que la compréhension mutuelle et l'action collective devraient guider notre action cette année. Notre temps est précieux. Mettons-nous au travail et faisons en sorte que nos efforts soient couronnés de succès.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (parle en anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par souhaiter une bonne et heureuse nouvelle année à tous mes collègues. Ma délégation tient à vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement de cette année, sachant en particulier que vous venez d'un pays avec lequel l'Inde entretient des relations bilatérales chaleureuses. Ma délégation vous assure de sa coopération et de son appui sans réserve dans l'orientation de nos délibérations pour aboutir à un résultat positif.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues à la Conférence – M^{me} Norton, Ambassadrice du Canada, M. Tressler Zamorano, Ambassadeur du Chili, M. Sánchez de Lerín García-Ovies, Ambassadeur d'Espagne, M. Ogasawara, Ambassadeur

du Japon, M. Muhamad, Ambassadeur de Malaisie, M. Hashmi, Ambassadeur du Pakistan, et M. Baumann, Ambassadeur de Suisse –, ainsi qu'à vous, Monsieur le Président.

L'Inde s'associe à la déclaration faite par le Groupe des 21. Bien que la Conférence n'ait pas pu mener de travaux de fond l'année dernière pour plusieurs raisons, l'adoption par consensus du rapport annuel de la Conférence par l'Assemblée générale nous donne raison d'espérer et d'être optimistes quant à la possibilité de surmonter les divergences lorsque la volonté existe. Compte tenu de l'instabilité de la situation en matière de sécurité internationale, il est d'autant plus important que la Conférence assume ses responsabilités dans la négociation d'instruments juridiquement contraignants en vue de consolider la paix et la sécurité internationales et œuvre en stricte conformité avec le mandat que lui a conféré en 1978 la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Dans le cas contraire, elle ne ferait que soulever des questions sur l'efficacité et l'efficacité de cette instance.

Il incombe au Président de présenter un programme de travail à la Conférence aux fins de son examen et de son adoption, conformément au Règlement intérieur de la Conférence. Ce programme de travail doit être établi au début de la session annuelle. Dans ce contexte, nous sommes conscients des efforts que vous déployez pour consulter les États membres concernant un projet de programme de travail pour la session de 2020 et nous vous remercions. Comme vous l'avez également fait remarquer, Monsieur le Président, la Conférence du désarmement a adopté un programme de travail par consensus pour la dernière fois sous la présidence algérienne en 2009 et, par conséquent, il est naturel que nos attentes à votre égard soient importantes. Nous estimons encourageantes les remarques du Ministre des affaires étrangères de l'Algérie ainsi que votre déclaration et la déclaration que vous avez prononcée au nom des six Présidents de la session de cette année, qui renforcent notre conviction à l'égard de l'intérêt de votre approche positive pour aboutir à un consensus sur un programme de travail. L'Inde est prête à soutenir vos efforts ainsi que ceux des présidences suivantes tout au long de l'année.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant du Zimbabwe.

M. Chishiri (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, c'est un honneur particulier pour moi de prononcer la déclaration suivante au nom de M. Taonga Mushayavanhu, Ambassadeur et Représentant permanent de la République du Zimbabwe, qui ne peut pas être ici aujourd'hui en raison de ses engagements officiels loin de Genève.

Voici cette déclaration :

Premièrement, ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et nous sommes convaincus que votre mandat en tant que Président de la Conférence sera couronné de beaucoup de succès.

En tant que dernier Président sortant de la Conférence, je tiens à déclarer que ce fut un grand honneur pour le Zimbabwe de superviser les négociations qui ont conduit à l'adoption rapide du rapport annuel de 2019 ainsi qu'à la résolution consensuelle qui lui a succédé à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

L'adoption rapide du rapport annuel et la résolution consensuelle de l'Assemblée générale ont été des accomplissements véritablement remarquables qui ne sont pas le résultat d'un éclair de génie ni d'un coup de baguette magique du Président mais de la bonne volonté et des efforts collectifs de chacun des membres de la Conférence. Nous n'aurions pas pu accomplir beaucoup de choses sans l'esprit de coopération dont cette instance a fait preuve à la fin de la session de 2019. C'est pourquoi nous tenons à faire part de nos sincères remerciements à l'égard du soutien, de la coopération et de la bonne volonté de l'ensemble des membres, alors que nous assumions nos responsabilités importantes à la présidence et que nous répondions aux attentes dans le contexte difficile que nous connaissions à la Conférence.

Je suis également heureux de signaler que nous avons continué de collaborer, après notre mandat à la présidence, avec d'autres membres, en particulier avec vous, Monsieur le Président, entre les sessions sur la manière de faire avancer les travaux de la Conférence. À cet égard, nous sommes enchantés et pleins d'espoir compte tenu des signes positifs qui se profilent à l'horizon, puisque nous rappelons que c'est sous la présidence algérienne en mai 2009 que le dernier programme de travail a été adopté à la Conférence du désarmement.

Le Zimbabwe espère vivement que le retour de l'Algérie, en association avec les cinq autres présidences de la session de 2020, pourrait être le signe avant-coureur de résultats positifs. Non seulement l'histoire se répète, mais nous pouvons aussi nous inspirer de l'esprit constructif de 2019 et reprendre des travaux de fond.

Je tiens à conclure mes remarques en faisant observer qu'il est temps de nous engager et de répondre de manière positive aux attentes de l'humanité à l'égard d'un monde exempt d'armes nucléaires, un monde sûr et exempt d'armes de destruction massive. Nous espérons que la session de 2020 marquera l'histoire en raison de la contribution importante de cette instance en faveur de la sécurité mondiale, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Le Président : Je remercie le Représentant du Zimbabwe de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Arabie saoudite.

M. Alwasil (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence pendant cette période délicate de la nouvelle session. Je tiens à souligner l'appui permanent de mon Gouvernement à l'égard des travaux de la Conférence et des efforts constructifs qu'elle déploie pour adopter un programme de travail complet et équilibré. Je tiens également à exprimer la gratitude de mon pays pour les efforts de M^{me} Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire générale de la Conférence du désarmement.

Nous nous réjouissons à la perspective de voir l'efficacité de la Conférence rétablie au cours de la session 2020 et de la voir s'acquitter à nouveau de son rôle, qui est depuis longtemps essentiel dans la négociation de traités et d'accords internationaux dans le domaine du désarmement.

La Conférence du désarmement se trouve dans une impasse depuis plus de vingt ans. Nous devons examiner attentivement les causes de cette impasse, en faisant montre de bonne volonté et en évitant d'adopter des positions unilatérales qui compromettent les chances d'assurer notre sécurité collective. Tous les États doivent faire preuve de la flexibilité et de la volonté politique nécessaires pour revitaliser la Conférence et remédier à la situation et changer le statu quo pour qu'elle puisse s'acquitter de ses responsabilités dans le renforcement de la sécurité internationale et assumer son rôle traditionnel en tant que seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. En dépit des efforts résolus qui ont été déployés, la Conférence a été incapable pendant cette longue période d'adopter un programme de travail lui permettant d'assumer le rôle qui lui était imparti. Cette situation dangereuse menace les mécanismes de travail multilatéraux qui ont été adoptés à l'échelle internationale dans le domaine du désarmement.

L'Arabie saoudite affirme qu'il importe de défendre et de soutenir tous les mécanismes multilatéraux de l'ONU, y compris la Conférence du désarmement, qui complètent la politique cohérente menée par les pouvoirs publics pour consolider la coopération relative à l'interdiction de tous les types d'armes de destruction massive, prévenir leur prolifération et contribuer aux efforts visant à faire du Moyen-Orient une région exempte de toutes ces armes. L'Arabie saoudite espère que la communauté internationale soutiendra cet objectif en tant que droit légitime pour la population de la région et en tant que pilier important pour renforcer la paix et la sécurité à l'échelle régionale et internationale. À cet égard, nous soulignons la nécessité pour tous les États de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'interdire toutes les armes de destruction massive. Comme la communauté internationale l'a fait observer ces derniers temps, les conflits au Moyen-Orient ont pris une tournure dangereuse, en menaçant de manière importante la paix et la

sécurité internationales. Il est impératif que la communauté internationale prenne les mesures nécessaires pour dissiper les tensions existantes, car les armes qui sont employées et les dégâts qu'elles provoquent pourraient avoir des conséquences économiques, environnementales et humaines catastrophiques à l'échelle régionale et internationale.

Dans ce contexte, la communauté internationale a observé sans rien dire les attentats terroristes qui ont été perpétrés au moyen de drones ciblant des installations pétrolières en Arabie saoudite à Abqaiq et Khourèis en septembre dernier. Tous les éléments ont clairement mis en lumière la participation de l'Iran dans ces opérations terroristes odieuses. À cet égard, mon Gouvernement condamne avec la plus grande fermeté cette attaque lâche et prendra toutes les mesures nécessaires conformément aux normes et au droit international pertinents. L'Iran menace la sécurité de la région dans les faits et gestes qu'elle ne cesse d'accomplir, en particulier en ce qui concerne la livraison de missiles et de technologies balistiques ainsi que de technologies de drone à des groupes terroristes tels que le Hezbollah au Liban et la milice houthiste au Yémen. Cette agression a également montré que l'Iran ne respectait plus ses obligations au titre de l'accord nucléaire en annonçant la reprise de l'enrichissement de l'uranium, la mise au point de centrifugeuses et la production d'eau lourde en quantités dépassant les valeurs convenues. Cela représente une menace évidente pour la stabilité et la sécurité dans la région. L'Arabie saoudite avait précédemment émis des avertissements à ce sujet après la signature de l'accord nucléaire. Mon Gouvernement a averti de l'absence de crédibilité des annonces du régime iranien prévoyant un renoncement à ses ambitions nucléaires.

L'Arabie saoudite est très attentive à la question de l'adhésion aux conventions et aux traités qui visent à maintenir la paix et la sécurité internationales, et est pleinement attachée à la mise en œuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité liées aux questions de désarmement. L'Arabie saoudite a été l'un des premiers pays à adhérer aux traités internationaux liés à l'interdiction des armes de destruction massive et à la prévention de leur prolifération ainsi qu'aux accords sur le stockage et la manipulation de substances dangereuses et sur le renforcement de la coopération et de la coordination pour protéger les civils des dangers s'y rapportant. L'Arabie saoudite exhorte tous les pays épris de paix à prendre des mesures, à adhérer aux accords et à s'efforcer de coopérer avec la communauté internationale pour faire advenir un monde exempt d'armes de destruction massive.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Arabie saoudite de sa déclaration et des paroles aimables adressées à mon pays.

(*L'orateur poursuit en français*)

Le Président : Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de République de Corée.

M. Lee Jang-keun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens d'emblée à exprimer à chacun mes vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année. La Corée, comme d'autres pays asiatiques, célèbre la nouvelle année lunaire, qui commence samedi prochain. Comme vous devez le savoir, sur le calendrier lunaire, 2020 est l'année du rat, qui symbolise une période de succès et de perspectives exceptionnelles. L'année du rat est également la première année du cycle de douze ans du zodiaque traditionnel asiatique ou chinois. Comme les présidences de la Conférence du désarmement de cette année reprennent à la lettre A, en commençant par l'Algérie, il semble que nous prenons un nouveau départ. Cela dit, permettez-moi de me joindre à ceux qui vous ont félicité, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre accession à la première présidence de l'année. Je vous assure de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation dans les efforts que vous déploierez pour faire progresser nos travaux. Je souhaite également chaleureusement la bienvenue, de la part de ma délégation, aux ambassadeurs et aux collègues qui viennent de rejoindre cette instance.

Alors que nous commençons une nouvelle année en espérant à nouveau accomplir des progrès, ma délégation estime nécessaire que nous adoptions une approche concrète et novatrice à l'égard de la manière dont nous menons nos travaux, en analysant sérieusement les raisons pour lesquelles nous ne réussissons pas à nous acquitter depuis plus de deux décennies du mandat qui nous a été confié en tant qu'unique instance multilatérale de

négociation en matière de désarmement. En ce sens, ma délégation se réjouit de l'approche collective qui a été adoptée par les six Présidents de cette année, comme cela a été clairement souligné dans la déclaration conjointe des six Présidents qui a été prononcée par l'Ambassadeur d'Algérie, le premier Président cette année.

Comme l'Algérie a joué un rôle crucial pour sortir la Conférence de l'impasse en 2009 en parvenant à adopter un programme de travail au moyen d'une approche conjointe des six Présidents de cette année-là, j'espère sincèrement que 2020 verra l'histoire se répéter sous la direction avisée de la présidence algérienne. Ma délégation estime également que l'évaluation de la réussite de la Conférence devrait être basée sur le processus annuel et non pas seulement sur le résultat final de la session. En ce sens, il ne fait aucun doute que des discussions thématiques bien planifiées sur les questions centrales de la Conférence, associées à des efforts visant à adopter le programme de travail, contribueront à renforcer la compréhension mutuelle entre les membres et à revitaliser l'esprit de confiance et de coopération.

Ma délégation participera de manière active et constructive aux discussions de la Conférence et contribuera aux résultats tangibles inspirés des efforts conjoints des six présidences de cette année. Ce faisant, nous continuerons de faire preuve de flexibilité et d'esprit de coopération non seulement sur le fond mais également en ce qui concerne les questions procédurales et administratives.

Nous poursuivons notre route vers la paix dans la péninsule coréenne, avec le soutien indéfectible de la communauté internationale. Bien qu'il soit regrettable que nous n'ayons pas accompli davantage de progrès l'année dernière, le moratoire de la République populaire démocratique de Corée sur les essais de missiles balistiques intercontinentaux et nucléaires continue d'être respecté. De plus, l'arrêt des hostilités entre les deux Corées a été généralement respecté dans la zone frontalière depuis la signature de l'accord intercoréen sur la mise en œuvre de la Déclaration historique de Panmunjom dans le domaine militaire en 2018.

Pour maintenir l'élan résultant des efforts acharnés en faveur du dialogue et en tirer parti, des progrès importants en matière de dénucléarisation doivent être accomplis. Par conséquent, la reprise rapide des négociations entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée est essentielle.

Mon Gouvernement ne ménagera aucun effort pour promouvoir le dialogue entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. Nous sommes déterminés à développer les relations intercoréennes, tout en respectant le régime de sanctions internationales contre la République populaire démocratique de Corée, dans l'espoir d'accélérer les discussions entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. Mon Gouvernement fera appel à des mesures réalistes pour renforcer la coopération intercoréenne, tout en maintenant une communication étroite avec la communauté internationale. À cet égard, je vous demande de continuer à nous soutenir dans notre démarche collective de dénucléarisation complète de la péninsule coréenne.

Comme nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, la réussite de la Conférence d'examen du TNP en avril prochain sera vitale pour donner l'orientation générale en matière de sécurité internationale des prochaines décennies. Ma délégation espère vivement que nous parviendrons, de manière collective dans cette instance, à créer en ce tout début de session cette année un climat constructif et propice, qui aura un effet d'entraînement positif pour la prochaine Conférence d'examen du TNP.

Pour terminer, rappelons-nous de ces moments historiques qui se sont soldés par une issue positive en pleine crise. Alors que le climat en matière de sécurité internationale se détériore, j'espère que des avancées encourageantes et caractérisées par un esprit de coopération seront accomplies au cours de cette nouvelle année.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur de République de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'endroit de la présidence. Je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement au nom de ma délégation pour votre accession à la première présidence de la session de 2020 de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite plein succès pendant votre présidence. Ma délégation vous assure, vous et votre équipe, de son soutien et de sa coopération indéfectibles dans l'exercice de votre mission.

Compte tenu de la situation complexe actuelle en matière de sécurité internationale, la Conférence, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, assume une responsabilité importante pour relever les nouveaux défis pour la paix et la sécurité internationales. Il a été tenté à plusieurs reprises l'année dernière d'accomplir des progrès dans les travaux de la Conférence. Cependant, nous regrettons que ces efforts n'aient pas abouti à des résultats tangibles en raison des divergences de vues entre les membres et de l'absence de volonté politique pour aller de l'avant. Il incombe à tous les membres de la Conférence de revitaliser les travaux de la Conférence et il y a urgence à cet égard à convenir d'un programme de travail complet et équilibré. Ma délégation accueille avec satisfaction les propositions s'y rapportant et participera activement aux délibérations sur l'adoption potentielle d'une telle proposition.

Au cours de ces deux dernières années, la République populaire démocratique de Corée a pris l'initiative en engageant des mesures cruciales visant à cesser les tirs d'essai nucléaire de missiles balistiques intercontinentaux et à démanteler les sites d'essais nucléaires pour consolider la confiance avec les États-Unis. Cependant, loin de répondre par des mesures appropriées, les États-Unis ont menacé militairement la République populaire démocratique de Corée en menant des dizaines d'exercices militaires conjoints de petite et de grande envergure que le Président des États-Unis lui-même avait promis de cesser et ont envoyé des armes et des équipements de guerre de dernière génération en Corée du Sud, tout en imposant plus d'une dizaine de sanctions distinctes à la République populaire démocratique de Corée.

Lors des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, les États-Unis ont formulé des exigences contraires aux intérêts fondamentaux de notre État et ont ignoré l'échéance fixée à la fin de l'année en annonçant une nouvelle méthode de calcul. En raison de leur comportement, les États-Unis ont également freiné les efforts que nous déployons pour promouvoir un désarmement mondial et la non-prolifération des armes nucléaires. Bien que les États-Unis évoquent la reprise d'un dialogue, ils n'avaient depuis le début aucune intention de cesser leurs hostilités à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et de résoudre les problèmes en améliorant nos relations. Les États-Unis ont en réalité l'intention de poursuivre leurs propres objectifs politiques et diplomatiques, tout en perdant du temps en prônant le dialogue et la négociation et en maintenant dans le même temps des sanctions visant à affaiblir peu à peu nos points forts.

Comme il ne fait désormais aucun doute que les États-Unis cherchent encore à entraver le développement de la République populaire démocratique de Corée et à réprimer son système politique, nous considérons que rien ne justifie désormais l'obligation unilatérale de respect d'un engagement qui n'est pas tenu par l'autre partie. Les États-Unis ont appliqué les sanctions les plus brutales et les plus inhumaines qui soient contre la République populaire démocratique de Corée et ont fait peser une menace nucléaire constante sur elle pendant plus de sept décennies en la désignant comme son ennemi, en tant que pays rattaché à l'« axe du mal » et cible de frappes nucléaires préventives. Si les États-Unis persistent à faire preuve d'hostilité, la dénucléarisation de la péninsule coréenne ne pourra jamais avoir lieu. Comme Kim Jong-un, Président de la Commission des affaires de l'État de la République populaire démocratique de Corée, l'a expliqué dans sa déclaration historique l'année dernière à la cinquième séance plénière du septième Comité central du Parti du travail de Corée, la République populaire démocratique de Corée ne négociera jamais sa sécurité et sa dignité ni la sûreté de son avenir, quelle que soit la contrepartie. Nous avons déjà prévenu que si les États-Unis se méprenaient à l'égard de notre patience, essayaient de nous forcer à respecter des exigences unilatérales et continuaient d'imposer des sanctions et des pressions sur notre pays, nous pourrions être

contraints de prendre une nouvelle direction pour défendre notre souveraineté et nos intérêts nationaux supérieurs.

La République populaire démocratique de Corée continuera de mettre au point des armes stratégiques, qui sont essentielles pour sa sécurité nationale, à moins que les États-Unis n'abandonnent leur politique hostile et qu'un mécanisme de paix permanent et durable ne soit en place dans la péninsule coréenne. La portée et l'envergure de cette force de dissuasion seront coordonnées de manière appropriée en fonction de l'attitude qu'adopteront les États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Je tiens à conclure ma déclaration en faisant part de ma ferme opposition aux remarques à motivation politique qui ont été formulées à propos de la République populaire démocratique de Corée par de précédents orateurs, y compris par l'Union européenne.

Le Président : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation chinoise et en mon nom, je tiens à vous féliciter chaleureusement pour votre accession à vos nouvelles fonctions à Genève en tant que premier Président de la Conférence en 2020. Je tiens aussi à saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux autres collègues qui viennent de rejoindre la grande famille de la Conférence. Les nombreux États membres de la Conférence sont pleins d'espoir pour cette nouvelle année et ce nouveau départ. La délégation chinoise ne ménagera aucun effort pour vous soutenir dans votre travail et collaborera avec tout le monde dans l'entreprise commune visant à remettre la Conférence sur la bonne voie dans le cadre de ses travaux.

L'année 2020 marque le soixante-quatrième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies et également le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et la dixième Conférence d'examen du TNP doit se tenir à New York en avril prochain. Cette année revêt par conséquent un sens particulier pour le multilatéralisme et pour les processus internationaux de maîtrise des armements et de non-prolifération. La situation internationale en matière de politique et de sécurité a été soumise ces derniers temps à de profonds et complexes changements. L'unilatéralisme a pesé lourdement sur le multilatéralisme et le régime international de maîtrise des armements et de non-prolifération a été fragilisé de manière arbitraire. Il existe des inquiétudes à l'égard du fait que la situation internationale en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération n'a jamais été aussi grave depuis la fin de la guerre froide, il y a près de trente ans. Quelle est l'orientation du régime de non-prolifération ? Quelle est l'orientation du désarmement multilatéral ? Quelle est l'orientation de la Conférence ? Il s'agit de questions majeures qui sont posées aux nombreux États Membres de l'ONU.

L'année dernière, en dépit du fait que ces tendances antagonistes ont pesé lourdement sur les travaux des mécanismes multilatéraux dans le cadre des Nations Unies et que la Conférence du désarmement a été incapable de s'entendre sur un programme de travail, l'Assemblée générale et la Conférence ont levé la voix et ont avec insistance soutenu le multilatéralisme, défendu le système international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération et encouragé les mécanismes internationaux existants à faire preuve d'un nouvel élan. Telle a été la réaction retentissante de la communauté internationale face à la situation actuelle et aux défis d'aujourd'hui.

La Chine estime que plus nous sommes aux prises à cette situation critique, plus nous devons défendre le multilatéralisme et protéger et renforcer l'autorité et l'efficacité des mécanismes multilatéraux. Dans une période comme celle-ci, il est d'autant plus nécessaire pour chaque pays de consolider un dialogue et une coopération fondés sur le respect mutuel, l'égalité et la confiance mutuelle, et, dans une période comme celle-ci, de faire en sorte que chaque pays y prenne part de manière active, sans que personne ne manque à l'appel. Les grandes puissances, qui ont une responsabilité particulière à l'égard de la paix et de la sécurité internationales, doivent non seulement y prendre part, mais doivent d'autant plus s'abstenir de rompre leurs accords, de se mettre en retrait ou de démolir le cadre.

Nombreuses sont les personnes à affirmer que le régime international de maîtrise des armements est entré dans une nouvelle ère. Je peux également le constater. Maintenant que nous sommes entrés dans une nouvelle ère, nous devons avant tout nous débarrasser totalement de nos anciens réflexes et surtout renoncer à l'esprit de guerre froide et ne plus s'évertuer à tracer des lignes de démarcation idéologiques qui feraient à nouveau plonger le monde dans un climat de guerre froide caractérisé par l'affrontement de deux blocs. Tous les États, sans exception, doivent prendre part à ce processus multilatéral de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération qui entre dans une nouvelle ère. Les grandes puissances, qui ont une responsabilité particulière et importante pour la paix et la sécurité internationales, ne doivent pas privilégier leurs propres intérêts et se mettre à l'écart de la communauté internationale.

Si la Conférence a été incapable l'année dernière d'établir un programme de travail, il ne faut pas blâmer la Conférence, ni blâmer le Règlement intérieur ou le programme de travail. Les nombreux membres de la Conférence espèrent tous que cette année la Conférence pourra mener ses travaux sans pression politique extérieure, reprendre ses activités conformément à son mandat initial et être remise sur les bons rails de manière durable.

La Chine est ravie de constater les échanges entre les six présidences tournantes de cette année qui visent à faire avancer les travaux de la Conférence et se réjouit d'observer que les six Présidents entretiennent un dialogue avec le dernier Président de l'année écoulée et avec les Présidents de l'année à venir pour consolider la continuité des travaux de la Conférence. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec les Présidents et avec les coordonnateurs des groupes régionaux de manière positive et constructive dans le cadre des travaux de la Conférence. Nous estimons que les travaux de la Conférence de cette année peuvent avancer sur deux voies parallèles.

Premièrement, nous devrions tirer pleinement profit de la séance plénière pour tenir des discussions franches, objectives, approfondies et pragmatiques sur la façon d'aborder la situation internationale actuelle en matière de sécurité, de gérer les défis les plus importants et les plus urgents dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération sur le plan international et de mesurer les effets des technologies de pointe et des nouvelles technologies sur, par exemple, la révolution dans le domaine militaire et sur le programme international de maîtrise des armements et de non-prolifération. En mettant en commun nos idées, en discutant librement et en dégagant des consensus, nous parviendrons à trouver la meilleure voie à suivre, sur la base de l'ordre du jour habituel de la Conférence, la voie la plus adaptée à notre ère et aux besoins actuels à cet égard de la seule et plus haute instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Deuxièmement, dans le droit fil de la pratique de la Conférence qui a été couronnée de succès en 2018, il convient de créer des organes subsidiaires sur les questions centrales à l'ordre du jour pour mener à bien des travaux de fond et préparer consciencieusement l'ouverture des négociations conventionnelles correspondantes. Je tiens à souligner ici que l'approche « complète et équilibrée » devrait rester notre principe directeur dans l'établissement du programme de travail. Le respect plein et entier des exigences raisonnables et des préoccupations légitimes en matière de sécurité des États membres fait partie du rôle essentiel de la Conférence et est dans son intérêt fondamental. L'année dernière, la Conférence a été très proche d'aboutir à un tel programme de travail. Nous avons tout lieu de croire que cet objectif sera atteint rapidement cette année.

Il y a quarante ans, la délégation chinoise est venue ici pour la première fois participer officiellement à ce que l'on appelait alors le Comité du désarmement. Dans son premier discours dans la Salle du Conseil, le Représentant de la Chine a déclaré que sa délégation était venue en ayant pour ambition sincère de préserver la paix dans le monde et espérait que le Comité du désarmement allait suivre l'évolution de l'histoire, tenir compte des aspirations des populations de tous les pays et accomplir des progrès sur la voie de l'avènement de la paix mondiale.

En quarante ans, la Chine a ardemment soutenu les divers membres de la communauté internationale et a constamment appuyé le processus international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération en y participant et en y contribuant, en adhérant à plus de 20 principaux instruments multilatéraux de maîtrise des armements. Nous avons activement soutenu les travaux de la Conférence et y avons pris part et avons contribué de manière importante à la conclusion de traités internationaux de maîtrise des armements, tels que la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Chine a engagé au niveau national les procédures requises en vue d'adhérer au Traité sur le commerce des armes et nous comptons en devenir partie à part entière cette année. La Chine est fermement déterminée à consolider le mécanisme de coopération entre les cinq États dotés d'armes nucléaires et à exhorter ces cinq pays à créer un mécanisme permanent d'échange et de dialogue sur la stabilité, les politiques nucléaires et la doctrine stratégiques mondiales. Notre pays se conforme scrupuleusement à tous les documents finaux des Conférences d'examen du TNP. Il n'a jamais renoncé à ses obligations et à ses responsabilités en tant qu'État doté d'armes nucléaires dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, avec la vaste majorité des États membres, il est activement résolu à consolider et à renforcer le mécanisme et à promouvoir le Traité pour qu'il puisse continuer de jouer un rôle irremplaçable et important pour le développement, la paix et la sécurité à l'échelle internationale.

Indépendamment de la gravité de la situation et du nombre de défis à relever, la Chine restera optimiste et confiante, en adoptant une attitude responsable et constructive qui insufflera une énergie positive dans les instances internationales, à l'ONU, à la Conférence et dans le cadre des plateformes multilatérales portant sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et réunissant les cinq États dotés d'armes nucléaires. Elle déploiera de nouveaux efforts en faveur de mesures concrètes visant à faire avancer le processus international de maîtrise des armements et de non-prolifération. Ma délégation et moi-même sommes disposés à fournir la contribution nécessaire aux travaux de la Conférence.

Nous souhaitons plein succès à la Conférence dans le lancement de ses travaux. Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année chinoise et une bonne santé à toute votre famille.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Il est 13 heures. Il reste sur ma liste neuf délégations qui souhaitent prendre la parole. Je la leur donnerai à la séance plénière de l'après-midi, qui débutera à 15 heures dans cette même salle. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 5.